

5 décembre 2005  
Vol 1, Numéro 1

# L'Aimélaçois

*Bulletin d'information municipale*

## Rapport du maire



### Mot du maire

La période électorale est importante parce qu'elle permet de proposer plusieurs idées sur la gestion, l'administration et le développement de la municipalité, elle permet également de recueillir les commentaires et suggestions des citoyens. Plusieurs orientations ont été alors dégagées et ont fait partie d'un programme sur lesquels les électeurs se sont prononcés en nous accordant leur confiance. Il me faut ici remercier mes concitoyens et concitoyennes de Saint-Aimé-des-Lacs de nous avoir porté à la direction des affaires de la municipalité. Madame Ginette Boily, seule candidate à l'échevinage à affronter un autre candidat de même que Rhéal Séguin, Rémi Belley, Raynald Godin, Gilles Gaudreault et Cajetan Guay, élus

par acclamation se joignent à moi pour vous renouveler nos remerciements.

Cela fait déjà un mois et demi que nous travaillons à la municipalité. Rien ou presque n'a semblé bouger. Mais pour une nouvelle administration, il nous a fallu nous familiariser avec les très nombreux dossiers de la municipalité. Heureusement l'expérience de Raynald et de Gilles s'est avéré très utile. Nous devons également reconnaître que le personnel de la municipalité s'est montré à l'écoute de nos besoins et nous aide quotidiennement dans notre apprentissage des affaires.

Bernard Maltais

### S'informer à Saint-Aimé-des-Lacs

L'objectif du bulletin d'information « L'Aimélaçois » est de vous faire part des travaux du conseil et des réalisations de votre municipalité. Nous ne souhaitons pas rédiger ce bulletin sur une forme trop rigide. Pas question de nous obliger à publier 4 fois l'an par exemple, mais lorsque le besoin s'en fait sentir. Au cours de l'année, certains numéros du bulletin porteront sur des sujets bien précis alors

que d'autres aborderont un vaste éventail de sujet. Le but est de fournir à tous les citoyens une information exacte et en temps opportun.

Une autre façon de vous informer est d'assister aux réunions du Conseil municipal les premiers mercredis du mois ou de suivre leur diffusion à la télévision de la coopérative de Notre-Dame-des-Monts.

### Table des matières

- 1 Mot du maire
- 1 S'informer
- 2 Rapport 2005
- 3 Programme de 2006
- 4 Janvier – mois de l'eau

## Rapport 2005 – Réalisations de l'année

### L'eau potable

La municipalité a décidé de reporter la mise en chantier des travaux de mise aux normes de l'eau potable en raison des incertitudes concernant l'approbation de la contribution gouvernementale au projet de 1,6 M\$. Cette décision est importante car la soumission visant ces travaux n'est plus valide, le soumissionnaire ayant refusé de prolonger son offre au delà des délais. Le règlement d'emprunt de la municipalité doit donc être revu de même que les coûts du service, leur répartition et leur financement.



### La sécurité incendie

Bien qu'il ait finalement réussi à se qualifier aux normes de performance de l'ULC, le camion autopompe présente des problèmes associés à son âge.

### L'environnement

La vérification des systèmes sanitaires au lac

Nairne s'est poursuivie en 2005. Depuis le début du processus près de 180 systèmes ont été vérifiés et 25 ont été mis à niveau. Par ailleurs le Conseil municipal a adopté et mit en œuvre un règlement de vidange automatique des fosses septiques pour les secteurs des lacs Nairne et Sainte-Marie. Plus de 120 systèmes ont été vidangés en 2005. Il convient enfin de signaler que le système de lavage d'embarcation mis en place par la municipalité afin de prévenir l'infestation par des espèces indésirables comme la moule zébrée n'a pas fonctionné correctement en 2005. Nos plans d'eau sont ainsi toujours à risques.

### L'aménagement et l'entretien des chemins

Le revêtement en asphalte recyclée d'une partie du chemin du Pied-des-Monts n'a pas rencontré les attentes des résidents de ce secteur de la municipalité et de ceux qui doivent s'y rendre par affaires, pour y travailler ou pour s'y récréer.

## Bilan financier 2004



Revenus		Dépenses	
Revenus de taxes	560 720	Administration	149 534
En lieu de taxes	43 125	Sécurité publique	104 500
Autres recettes locales	39 747	Transport	143 796
Transferts	47 536	Hygiène du milieu	176 806
		Urbanisme	15 268
		Loisirs et Culture	15 311
		Frais de financement	13 345
		Autres	89 454
<b>Total des recettes</b>	<b>691 128</b>	<b>Total des dépenses</b>	<b>707 834</b>

### Résultats

Surplus (Déficit) avant affectations	(16 706)
Surplus accumulé non affecté	
Surplus accumulé affecté	17 500
Réserve financière – Virement	(4 685)
<b>Résultat Net</b>	<b>(3 891)</b>
Surplus accumulé au 1 <sup>er</sup> janvier 2004	64 465
Surplus accumulé au 31 décembre 2004	60 574
Dette à long terme	
Aménagement du réseau d'aqueduc (1973) échéant en 2013	33 011 \$
Amélioration du réseau d'aqueduc (2003) échéant en 2020	140 000 \$

La rémunération des élus a atteint en 2004  
15 660 \$

## Programme 2006

Avant de mettre en œuvre quelque programme que ce soit, il importe de bien connaître et comprendre les dossiers auxquels la municipalité est confrontée. Il y aura, bien sûr, une part d'apprentissage des dossiers de la part des élus. La revue des modes administratifs, de gestion et des finances, l'examen des ententes et la caractérisation des potentiels et contraintes de la municipalité sont des préalables à l'action. Nous sommes déjà à l'œuvre en ce domaine et nul doute que les orientations et les décisions seront prises selon les priorités que le conseil aura identifiées.

### La Santé - L'eau potable

Une municipalité, comme les deux autres ordres de gouvernement (fédéral et provincial), a deux responsabilités fondamentales : elle contribue à la santé et à la sécurité de ses citoyens. On connaît tous les problèmes qu'a connus la municipalité de Walkerton le 24 mai 2000 où 4 personnes sont mortes pour avoir bu de l'eau du robinet. C'est dans ce cadre que le Gouvernement du Québec rehaussait de façon importante les normes de qualité de l'eau potable au Québec. Saint-Aimé-des-Lacs doit ainsi se conformer à ces normes. À ce jour elle a développé une proposition de mise à niveau qui, bien qu'elle ait reçu l'aval des gouvernements, n'a pu se réaliser en raison des coûts prohibitifs qu'elle occasionne aux abonnés du réseau. Par ailleurs, le ministère des Transports du Québec a proposé, dans le cadre du réaménagement de la route 138, construire, à ses frais, les infrastructures d'approvisionnement en eau potable dans le secteur de la Côte du lac.

Le conseil municipal aura donc à revoir l'ensemble du dossier, et il le fera rapidement. C'est là la première priorité du Conseil. Il est temps de redonner à Saint-Aimé-des-Lacs sa compétitivité et lancer la municipalité sur la voie du développement résidentiel.

### La sécurité : Incendie -Voirie

La sécurité incendie est le second dossier en importance que le Conseil aura à traiter en 2006. Ce dossier est placé sous la responsabilité de M. Gilles Gaudreault.

Dans le domaine de la sécurité, il faut également considérer la circulation

automobile et piétonne. M. Rémy Belley en est chargé en plus de l'entretien des biens immobiliers de la municipalité

### L'Urbanisme et la réglementation

Madame Ginette Boily aura la charge des dossiers associés à l'urbanisme et à la réglementation. Ce sont dans ces domaines que la municipalité détermine et contrôle l'image qu'elle projette et où elle assure la qualité de vie des citoyens.

### L'environnement

La qualité du cadre de vie est assurée grâce au maintien de la qualité de l'environnement. Outre les impératifs environnementaux auxquels sont confrontés toute municipalité, à Saint-Aimé-des-Lacs, ce dossier s'avère fort complexe en raison de la présence de lacs, d'une agriculture et d'une foresterie actives. M. Cajetan Guay est chargé d'œuvrer en ce domaine.

### Développement touristique

Saint-Aimé-des-Lacs présente un potentiel fort intéressant sur le plan touristique. La présence du parc national des Hautes Gorges, de la rivière Malbaie, de plusieurs lacs et montagnes de même que plusieurs activités à caractère national dont la notoriété dépasse largement les frontières de la municipalité mérite que l'on y consacre temps, énergie et efforts. M. Rhéal Séguin y oeuvrera.

### Loisirs et jeunes

La responsabilité reliée aux jeunes, et aux loisirs est confiée à M. Raynald Godin. Ce sont des responsabilités clé car l'avenir de la municipalité repose dans les mains des jeunes.

En temps opportun, chaque conseiller aura à présenter lors d'une séance du Conseil, les orientations qu'il propose de même que les projets et les moyens associés à leur mise en œuvre. Il importe de signaler que ces responsabilités ne sont pas étanches et que chacun pourra, s'il le juge à propos suggérer des avenues, appuyer les propositions ou faire valoir son point de vue.

### Grands dossiers

Enfin, les grands enjeux de la municipalité tels l'eau potable, le développement résidentiel et les finances publiques sont de la responsabilité du Conseil.






Une eau potable à traitement minimum

*Le Conseil municipal et le personnel  
de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs  
vous souhaitent de très Joyeuses fêtes*

## Les critères de décisions

Les décisions que le Conseil prendra seront prises en fonction de trois principaux critères :

-  Un critère financier soit la maximisation de l'investissement et la capacité de payer des contribuables;
-  Un critère administratif c'est à dire la façon dont l'investissement ou les services sont rendus à la population;
-  Un critère d'équité entre les contribuables actuels et entre ceux d'aujourd'hui et de demain.

Si vous avez des commentaires à propos du bulletin de la municipalité, ou si vous souhaitez qu'on y traite d'un sujet d'intérêt, n'hésitez pas à nous en faire part.

Si vous souhaitez publier un court article d'intérêt municipal, faites nous parvenir votre article. Nous nous réservons le droit cependant d'en vérifier le contenu.

Adressez vos commentaires, suggestions et articles à l'adresse courriel de la municipalité ou laissez-les au bureau de la directrice générale.

[Mun.sadl@coopnddm.com](mailto:Mun.sadl@coopnddm.com)

Tél : (418) 439-2229

Fax : (418) 439-1475

## Janvier 2006 – Le mois de l'eau

Le dossier prioritaire du Conseil municipal est bien entendu celui de l'eau potable. Il nous faut reprendre l'ensemble du dossier car les coûts seront vraisemblablement différents, la participation gouvernementale à renégocier, les composantes à réexaminer.

Par ailleurs, plusieurs extensions au réseau existant ont été récemment déposées et des ajouts pourraient s'avérer intéressants.





Comme partout ailleurs, les coûts

d'investissements et d'exploitation que devront défrayer les résidents reliés au réseau est un élément clé de la prise de décision. C'est pourquoi un ensemble de scénarios seront développés et présentés aux intéressés.

Les choix que nous ferons engagera l'avenir de la municipalité et son développement. Il importe de prendre une décision avisée pour nous et pour les générations futures.

## Indicateurs de gestion

À compter de 2005, les municipalités doivent rendre compte de leur gestion au moyen de 19 indicateurs. Saint-Aimé-des-Lacs n'échappe pas à cette règle. Les 19 indicateurs de gestion touchant le transport routier, l'hygiène du milieu et la santé financière globale de la municipalité sont annexés à ce bulletin. Quatre indicateurs retiennent plus particulièrement l'attention soit :

-  L'état de vétusté de la voirie municipale est le calcul de la valeur amortie des infrastructures de rues par km de voie. Nous sommes passés de 5 536\$ en 2003 à 6 271\$ ce qui constitue une amélioration.
-  Le coût de traitement et d'approvisionnement en eau par mètre cube est passé de 71,22\$ en 2003 à 94,87\$. Cette augmentation est due au changement de la conduite du réseau.
-  L'augmentation des coûts des services municipaux par 100,00\$ d'évaluation de 1,26\$ à 1,53\$ est due au changement de la conduite du réseau et à l'introduction de la collecte sélective.
-  Le pourcentage d'endettement a diminué de 10,80% à 10,34% en raison de la hausse de l'évaluation foncière et ce malgré l'augmentation de la dette de la municipalité

**Notez que la cueillette des ordures ménagères s'effectuera toutes les deux semaines à compter de janvier. La municipalité vous offre d'acquérir à moindre coût un bac vert de 360 litres. Pour en acquérir un, veuillez remplir le formulaire annexé au bulletin**